

TORNOS

# Bien venue

*Assemblée générale  
extraordinaire*

30 novembre 2023

**Invitation**

Invitation à l'Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2023, 15h00, à Moutier,  
Rue Industrielle 111 (ouverture des portes à 14h30), suivie d'un apéritif

## Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires,

Tornos Holding SA et Starrag Group Holding AG ont annoncé en mai 2023 qu'elles envisageaient une fusion des deux sociétés. A l'issue des négociations de fusion, les Conseils d'administration de Starrag Group Holding AG et de Tornos Holding SA sont aujourd'hui convaincus qu'une fusion des deux sociétés est dans l'intérêt des deux parties. La fusion doit se faire par absorption. Avec le résultat concret des négociations et le rapport d'échange convenu (1 action Tornos pour 0,1059 action Starrag), les intérêts des actionnaires de Tornos sont adéquatement préservés. Nous vous recommandons donc d'approuver cette fusion.

Les deux sociétés considèrent que la fusion est la bonne réponse stratégique aux défis actuels et futurs. Les technologies et solutions « Rooted in Switzerland » de Starrag et Tornos sont des leaders mondiaux. En mettant en commun leur savoir-faire technique dans le domaine des machines-outils de précision et des technologies complémentaires, Starrag et Tornos créent les conditions nécessaires à de nouvelles innovations et au progrès technologique. Les marques bien établies des deux sociétés Starrag et Tornos continueront d'exister après la fusion. La fusion permet d'augmenter considérablement la présence sur le marché mondial et, ensemble, il est possible de continuer à développer des segments de clientèle attrayants. La fusion crée également les conditions pour une structure de création de valeur optimisée. Pour ces raisons, les Conseils d'administration des deux sociétés ont conclu un contrat de fusion qui, pour être exécuté, doit être approuvé par les assemblées générales des deux sociétés. Afin de décider de cette approbation (et donc de la réalisation de la fusion avec Starrag), nous vous invitons par la présente à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30 novembre 2023. Vous trouverez en annexe la convocation détaillée avec l'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration, ainsi que le formulaire d'inscription pour la commande de la carte d'admission et une brochure destinée aux actionnaires qui expose les raisons de la fusion et en explique les conséquences.

Nous nous réjouissons de vous accueillir personnellement le 30 novembre 2023 pour l'assemblée générale extraordinaire et l'apéritif qui suivra.

Au nom du Conseil d'administration



**François Frôté**  
Président

Moutier, le 26 octobre 2023

# Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Allocution de bienvenue du président
2. Fusion avec Starrag Group Holding AG

## **Proposition du Conseil d'administration :**

- *Le Conseil d'administration propose d'approuver la fusion de Tornos Holding SA (en tant que société transférante) avec Starrag Group Holding AG (en tant que société reprenante) et, par conséquent, le contrat de fusion du 25 octobre 2023.*

## **Explication :**

*Il est fait référence à la brochure destinée aux actionnaires, qui expose les motifs de la fusion proposée. Le rapport de fusion conjoint des Conseils d'administration des deux sociétés, qui expose et explique également les motifs de la fusion et ses conséquences, est disponible au siège de la société depuis le 26 octobre 2023 et peut également être consulté en ligne sur [investors.tornos.com](https://investors.tornos.com). Dès l'inscription de la fusion au registre du commerce, Tornos Holding SA sera radiée et ses actions à la SIX Swiss Exchange seront retirées de la cote.*

*La décision d'accepter cette proposition requiert une majorité des deux tiers des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions qu'elles représentent.*

## **Notes :**

### **Registre des actions**

*Le registre des actions sera fermé aux inscriptions du 20 novembre 2023 au 30 novembre 2023 inclus. Tout actionnaire inscrit au registre des actions de Tornos Holding SA le 20 novembre 2023 aura le droit de vote.*

### **Documents relatifs à la fusion**

*Le contrat de fusion, le bilan de fusion, le rapport de fusion, le rapport de révision, les comptes annuels et les rapports annuels des trois derniers exercices, les rapports semestriels et les comptes intermédiaires au 30 juin 2023, ainsi que la brochure destinée aux actionnaires sont à la disposition des actionnaires au siège de la société à Moutier à partir du 26 octobre 2023. En outre, ces documents relatifs à la fusion peuvent être téléchargés sur notre site Internet à l'adresse suivante : [investors.tornos.com](https://investors.tornos.com)*

### **Représentation**

*Pour le mandataire indépendant, veuillez utiliser le formulaire d'instruction au verso du coupon-réponse.*

*Le délai pour l'octroi d'une procuration écrite et la transmission de ses instructions de vote est le 29 novembre 2023 à 12h00 (réception par ShareComm AG, Europa-Strasse 29, CH-8152 Glattbrugg).*

*Vous pouvez transmettre une procuration et des instructions de vote au mandataire indépendant par voie électronique. La date limite pour l'envoi électronique des procurations et des instructions de vote est le 29 novembre 2023 à 15h00.*

*Vous trouverez les informations sur la procédure à suivre pour le vote électronique sur le coupon-réponse en annexe.*

*Moutier, 26 octobre 2023*

*Au nom du Conseil d'administration*



**François Frôté**

*Président*

TORNOS HOLDING SA

Rue Industrielle 111  
P.O. Box 960  
2740 Moutier / Switzerland  
T +41 (0)32 494 44 44  
contact@tornos.com

**TORNOS**